



**PROJET DE REHABILITATION
DU PERIMETRE LAITIER DE DEMBOU**

S O M M A I R E

PREAMBULE :

INTRODUCTION :

1^{ère} Partie ASPECT JURIDIQUE

2^{ème} Partie ASPECT SOCIAL

1 - CREATION D'EMPLOI

1 - Effectif

2 - Description des Tâches.

II - LA COOPERATIVE LAITIERE

1 - CADRE DE COLLABORATION

2 - CONTRAT D'EXPLOITATION

3^{ème} Partie ASPECT TECHNIQUE

I - REHABILITATION DU PERIMETRE

II - EXPLOITATION DU PERIMETRE

2 - 1 Entretien des Parcelles

2 - 2 Production de Fourra

III - LE CHEPTEL

1 - Caractéristiques Zootechniques de la Race Azawak

2 - Exploitation du Cheptel

2-1 Système d'Elevage

2-2 Evolution du Cheptel

2-3 Production Laitière

2-4 Production de Viande

2-5 Alimentation

2-6 Santé.

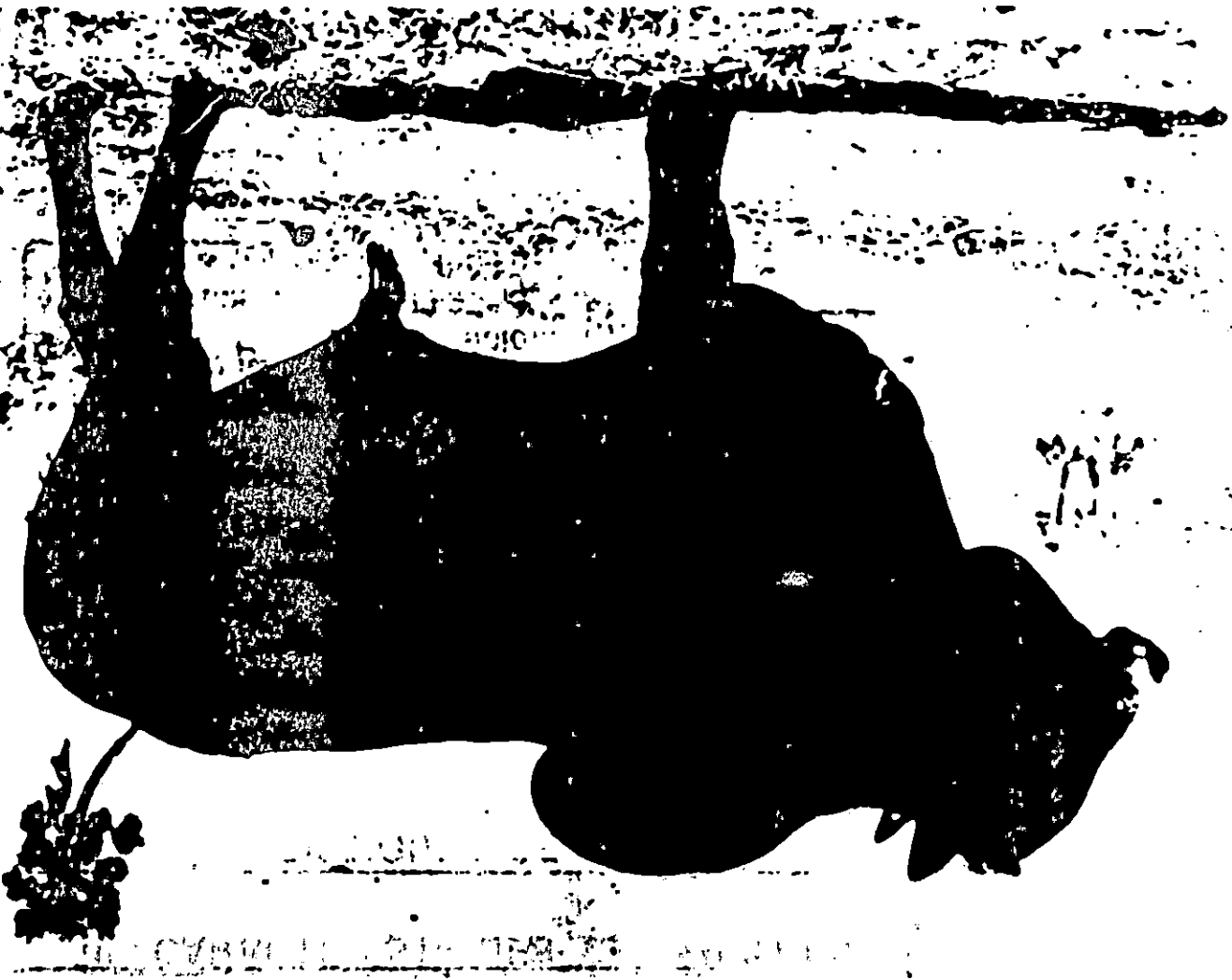
4^{ème} Partie

ASPECT ECONOMIQUE

INVESTISSEMENT

CONCLUSION

ZEBU AZAWAK



I N T R O D U C T I O N

Au Niger, environ 20 % de la population sont impliqués dans la production animale et 80 % de la population totale exercent des activités liées à des degrés divers au secteur de l'élevage qui occupe actuellement le deuxième rang après l'uranium dans l'économie.

Le diagnostic de la situation actuelle du secteur de l'élevage est très critique. On note une baisse vertigineuse de sa contribution au PIB national qui passe de 18 % en 1980 à 11,7 % en 1995 et sa contribution aux recettes d'exploitation de 19,8 % à 7,5 % pour les mêmes périodes.

L'insuffisance de la production nationale de lait qui est 300 000 tonnes en 1994 ne satisfait pas aux besoins, ce qui fait que le pays a importé en 1995 près de 6 Milliards de francs CFA de lait et produits laitiers.

Pourtant le Niger dispose d'un potentiel de production dans le secteur agro-pastoral pour affronter le défi de la mondialisation des économies en la matière extensive à une production intensive qui couvrira les besoins en lait et produits laitiers de la population.

Il reste à nous impliquer à tous les niveaux et particulièrement aux investisseurs privés nigériens dans ce nouveau contexte économique, dans ce noble combat pour garantir l'indépendance alimentaire du pays.

C'est assurément dans ce sens que la SOLANI-SA se manifeste pour la réhabilitation du périmètre laitier de Dembou afin de mettre en place une chaîne complète de production et de transformation de lait.

Cette heureuse initiative si elle se réalise, éviterait à la SOLANI l'importation de 600 tonnes de lait en poudre de l'Europe et la sortie de devises pour le pays.

PREAMBULE

L'aménagement hydro - agricole à vocation laitière de Dembou est le fruit d'un projet initié en 1986 pour une durée de quatre (4) ans. Ce projet a été co-financé à hauteur de 1,879 milliard de francs CFA par la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) pour 1,042 milliard de francs, le Fonds de l'OPEP pour 612 millions de francs, l'USAID pour 172 millions de francs et l'Etat nigérien pour 53 millions de francs.

Le projet avait pour but l'aménagement d'un périmètre irrigué de 130 hectares destinés à la culture d'Echinochloa stagnina appelée "bourgou" et l'installation d'une centaine d'unités de production laitière conduites par des agro-éleveurs organisés en coopérative ; cela dans une politique globale de l'Etat dans le secteur de l'Elevage pour le développement de la filière laitière par :

- La production intensive de lait pour ravitailler la ville de Niamey en lait et produits laitiers à travers l'OLANI qui aujourd'hui a fait place à la SOLANI-SA.
- La diffusion de la race Azawak
- L'accroissement des revenus des éleveurs
- La réduction de l'importation de lait en poudre et produits laitiers.

Malheureusement, dès sa création, le périmètre laitier de Dembou souffrait de sérieux problèmes physiques particulièrement au niveau des infrastructures qui ont sérieusement compromis cette noble ambition.

C'est la réalisation de cette ambition combien noble qu'est le développement de la filière laitière et la réduction des importations de poudre de lait pour l'économie du pays que la SOLANI-SA propose à travers la réhabilitation du périmètre laitier de Dembou et d'en faire le miroir et le porte flambeau de l'industrie nigérienne qui, à l'heure de la mondialisation des économies verra enfin l'émergence d'une industrie de la production à la transformation en un mot la filière laitière en amont et en aval, un des points clés du programme de relance économique mis en œuvre par le gouvernement.

**PROTOCOLE D'ACCORD INTERVENU ENTRE LA
SOLANI/SA ET LA COOPERATIVE LAITIERE DE
DEMBOU DANS LE CADRE DE LA REHABILITATION
DU PERIMETRE LAITIER DE DEMBOU**

PREAMBULE

Dans le cadre de la reprise des activités de production de lait et produits laitiers après la privatisation de l'OLANI, la nouvelle Société SOLANI-SA a aussitôt pris contact avec les principaux fournisseurs de la matière première qu'est le lait frais, parmi lesquels la coopérative laitière de Dembou qui fut d'ailleurs le plus gros fournisseur et qui aujourd'hui n'est pas à mesure de fournir un litre de lait.

En effet, dès la création du périmètre laitier de Dembou en 1986 suite à un projet coo-financé par la BOAD, le Fonds de l'OPEP, l'USAID et l'Etat Nigérien à hauteur de 1,879 Milliard de Francs CFA, des déficiences physiques graves sont apparues au niveau des infrastructures clés de l'aménagement compromettant ainsi l'évolution du projet pendant onze ans.

L'objectif premier de la création de ce périmètre est d'approvisionner la ville de Niamey en lait et produits laitiers à travers l'OLANI devenu aujourd'hui SOLANI-SA.

Ainsi compte tenu de la situation actuelle du périmètre laitier de Dembou et la politique d'ajustement structurel qui vise à réduire ou à interrompre la subvention dans certains secteurs adopté par l'Etat Nigérien, la réhabilitation du périmètre laitier de Dembou par la SOL ANI est une nécessité absolue pour toutes les parties et en premier lieu la population locale.

Après plusieurs rencontres entre :

- Le Président Directeur Général de la SOLANI-SA.
- Le Directeur Général de la SOL ANI-SA.
- La Coopérative Laitière de Dembou.
- Le Directeur du Projet Laitier de Dembou.
- Les Deux Chefs de village de Dembou et Bangoukouaré.

Visant à établir un cadre de collaboration et un partenariat francs et durables entre la SOLANI-SA et la Coopérative laitière de dembou, un protocole d'accord est intervenu entre les différentes parties, en plusieurs points.

1 - Le principe de réhabilitation du périmètre laitier de Dembou par la SOLANI-SA.

Les populations des deux villages de Dembou et de Bangoukouaré acceptent la réhabilitation du périmètre par la SOLANI-SA à travers les deux chefs de village, et le bureau de la coopérative.

2 - LA REHABILITATION DU PERIMETRE :

a) La SOLANI-SA :

La SOLANI prendra la gestion du périmètre laitier de Dembou à titre privé avec une autonomie de gestion en tant que Société anonyme.

En outre la SOLANI s'engage à :

- Réhabiliter physiquement l'ensemble du périmètre soit 130 hectares de façon à ce que l'irrigation se déroule le plus correctement possible.
- Attribuer 1 hectare pour la culture fourragère pour chacun des 112 exploitants.
- Attribuer 8 vaches ou génisses à 60 exploitants en première année d'exploitation, les 52 autres vont cultiver du riz sur leur parcelle en attendant de se voir attribuer des animaux.
- Fournir des intrants zoo-vétérinaires aux exploitants à crédit imputable sur les recettes de lait.
- Payer les arriérés de salaires et d'indemnités estimés à 2 millions aux auxiliaires et des membres du bureau qui seront imputées sur les recettes du lait des exploitants.
- Assurer l'encadrement des exploitants.
- Payer le lait sur place à 200 F.

- Construire les étables paysannes et les mettre en location à un montant acceptable aux exploitants (à 3 000 F/mois).
- Echanger les vaches mauvaises productrices laitières.
- Assurer la formation des exploitants
- Associer le bureau de la coopérative pour tout achat de produits destinés à la coopérative.

La SOLANI exploitera les 21 hectares du secteur collectif et établira un contrat individuel d'exploitation pour chaque exploitant, visé par les autorités coutumières judiciaires et administratives.

b) **L'Exploitant :**

Représenté par les Chefs de village et le bureau de la coopérative laitière s'engage à respecter toutes les clauses du contrat.

- 1 - Rembourser à la SOLANI un veau ou une velle par vache soit 8 veaux ou velles pour les 8 vaches.
- 2 - Rembourser les 50 % de la production laitière annuelle par vache à la SOLANI. Les 50 % restant, revient à l'exploitant comme bénéfice brut, dans lequel il payera les redevances.
- 3 - Les redevances seront constituées de :
 - + Crédit d'intrants
 - + Les frais d'irrigation
 - + La location de l'Etable.
 - + Etc...
- 4 -En cas de vol ou de mortalité d'animaux l'exploitant endosse l'entière responsabilité.

LE DIRECTEUR DE LA SOLANI

Fait à Dembou le 06 Janvier 1999

LE DIRECTEUR DU PROJET DEMBOU

LE CHEF DE VILLAGE DE DEMBOU

LE CHEF DE VILLAGE DE BANGOUKOUARE

LE PRESIDENT DE LA COOPERATIVE LAITIERE DE DEMBOU



ASPECT JURIDIQUE

I - RAISON SOCIALE :

Adresse : Société du Lait du Niger SOLANI-SA
Siège Social : Niamey - Niger
BP 404 Niamey
TEL 73 23 69

La SOLANI-SA produit et commercialise du lait et ses dérivés suivants :

- Lait Caillé Sucré
- Lait Frais Pasteurisé
- Yaourts
- Beurre Pasteurisé
- Crème fraîche
- Etc...

Pour atteindre ces objectifs la SOLANI a besoin nécessairement de la production de lait en amont d'où le vif intérêt porté sur le périmètre laitier de Dembou.

II - COMPOSITION DU CAPITAL ET FORME JURIDIQUE :

La Société du Lait du Niger (SOLANI-SA) est une Société anonyme au capital de Sept Cent Cinquante Millions (750 000 000) de francs CFA, constitué essentiellement du coût de rachat de l'Office du Lait du Niger (OLANI).

Le capital est constitué de Soixante Quinze Mille (75 000) actions de Dix Mille (10.000 F) francs CFA chacune, libéré entièrement par MILK-NIGER SARL à 100 %.

ASPECT SOCIAL

I - CREATION D'EMPLOI :

1) L'Effectif :

L'exploitation du périmètre laitier de Dembou par la SOLANI engendrera la création d'emploi pour 18 personnes. En cas de besoins, la formation des cadres est prise en charge par la SOLANI.

- 1 Directeur Général
- 1 Chef de section de la production laitière et des actions zootechniques.
- 1 Chef de section de la production fourragère et de l'alimentation
- 1 Chef de section de la santé et de la reproduction
- 1 Secrétaire de Direction
- 1 Aide - Comptable
- 1 Secrétaire - Bureautique
- 1 Chauffeur Planton
- 1 Chef Mécanicien
- 2 Bergers
- 4 Manœuvres dont 1 tractoriste, 1 gardien, 1 manœuvre tout court et 1 manœuvre responsable des travaux des bureaux, de la laiterie et des groupes de la base-vie
- 2 Pompistes
- 1 Magasinier.

Le personnel d'encadrement de l'Etat actuellement en place sera conservé, ainsi que le personnel auxiliaire qui sont :

- Le Directeur
- Le Chef de Service de la production laitière
- Le Chef de service suivi sanitaire et zootechnique
- Le Chauffeur
- Les 2 Manœuvres.

Soit un effectif de 6 agents.

Un agent responsable de la production fourragère et de l'alimentation est à rechercher.

2 - Description des Tâches :

Le Directeur Général :

Outre ses prérogatives de responsable technique, le Directeur Général est responsable de la gestion de l'exploitation en collaboration avec le Président Directeur Général et le Directeur Général de la SOLANI. Il est responsable du bon fonctionnement du périmètre. Il rend compte au Directeur Général de la SOLANI.

Le Secrétaire de Direction :

Epaulé par un aide-comptable et d'un secrétaire d'option bureautique, le secrétaire de direction est responsable de :

- La répartition et le classement
- La mise en forme des documents techniques et de gestion
- La gestion du personnel
- La recherche et le suivi des marchés avec les fournisseurs quelquefois en collaboration avec le bureau de la coopérative laitière si la fourniture est destinée à la coopérative.
- La tenue correcte de la gestion comptable.

LE CHEF DE SECTION DE LA PRODUCTION FOURRAGERE ET L'ALIMENTATION :

Il est chargé de :

- Contrôler l'application des critères techniques d'entretien des parcelles
- L'organisation et le suivi de l'irrigation
- Le suivi du cycle végétatif de la culture fourragère et d'en déterminer les périodes de coupes.
- Elaborer un schéma d'alimentation des animaux et d'assurer l'utilisation effective des aliments.

LE CHEF DE SECTION SANTE ET REPRODUCTION

Il est chargé de :

- Contrôler quotidiennement l'état de santé des animaux
- Contrôler la venue en chaleurs des vaches et assurer la réalisation des saillies.
- Assurer les vaccinations contre les principales épizooties si nécessaire aidé par les autres collègues.
- Veiller à ce que chaque exploitant traite son animal malade
- Donner des conseils techniques d'hygiène aux exploitants et bergers.

Pour mener à bien leurs tâches les trois agents d'encadrement auront besoins de motos.

LE CHEF DE SECTION DE LA PRODUCTION LAITIERE ET DES ACTIONS ZOOTECHNIQUES :

IL est chargé de :

- Contrôler la quantité et la qualité du lait produit dans les Secteurs.
- Contrôler les naissances
- L'Identification des animaux
- Le bon déroulement de la collecte du lait des étables aux camions-citernes.
- La Tenue des fiches de production
- Déceler les mauvaises productrices de lait et proposer leur changement.

L'Aide Comptable :

Sous l'autorité du Secrétaire de direction, il est responsable de la tenue correcte et régulière de la comptabilité, et surtout la tenue régulière et correcte des fiches de crédit des exploitants.

Le ou la Secrétaire Bureautique de formation :

Il a pour mission de :

- Mettre en forme les documents et correspondances et les classer
- Faire régner l'ordre dans le service.

Le Chauffeur - Planton :

Il exécute les courses quotidiennes sur le périmètre et aussi assure la transmission du courrier sur Niamey.

Il devra également se dépanner dans le cas des pannes légères.

Le Chef Mécanicien :

Il assure l'entretien des véhicules et du tracteur et les travaux d'entretien mineurs des groupes électrogènes. Il peut être utilisé comme chauffeur en cas de nécessité.

Les Deux Bergers :

L'un aura à s'occuper des veaux de remboursement et l'autre des vaches laitières de la SOLANI.

Les Manœuvres :

Au nombre de 4, leur rôle est défini comme suit :

- 1 Manœuvre qui pourrait être utilisé comme tractoriste en période de labour.

- 1 Manœuvre qui sera aussi gardien de la station de pompage.
 - 1 Manœuvre qui s'occupera de l'entretien des bureaux, de la cour, de démarrer les groupes de la base-vie et l'entretien de la laiterie. Il sera aussi gardien du service.
- 1 Manœuvre qui s'occupera de l'entretien des parcelles et de la fauche quotidienne de bourgou destiné aux animaux du secteur de la SOLANI.

Les Pompistes :

Ils assureront la régularité et la régulation de l'irrigation dans les 3 secteurs, ainsi que l'exécution du programme d'irrigation.

Une moto peut être mise à leur disposition et sera retournée à la direction à la fin de l'heure.

Le Magasinier :

Il doit pouvoir gérer les stocks d'aliments, d'intrants agricoles, de pièces détachées et produits vétérinaires correctement.

- Maîtriser les entrées et les sorties de ces intrants.
- Maîtriser le compte courant de chaque exploitant en ce qui concerne l'achat à crédit.

II La Coopérative Laitière :

La réhabilitation du périmètre laitier de Dembou par la SOLANI va générer des bénéfices importants pour les exploitants et relèvera du coup le niveau de vie de la population de façon significative.

La SOLANI travaillera avec les 112 exploitants que compte la coopérative laitière de Dembou sans exclusive. En effet l'action de la SOLANI dans ce sens est très salubre, parce qu'elle prend en compte les besoins de la population locale et est soucieuse de leur auto-suffisance alimentaire.

1 - Cadre de Collaboration

Il se résume en un partenariat franc et salubre exprimé et garanti par la population et la SOLANI dans un protocole d'accord (voir annexe) après plusieurs rencontres.

Ce qui garantit la pérennité de l'activité

Les points les plus importants sont :

- L'acceptation par toute la population du principe de réhabilitation du périmètre laitier de Dembou.
- Oeuvrer pour l'amélioration du niveau de vie de la population. Cela s'est concrétisé par l'acceptation par la SOLANI de garder en place la coopérative laitière de 112 membres et de les équiper à titre de crédit remboursable en espèce (en veaux ou velles et en lait frais).

Ainsi dans le protocole d'accord il a été convenu et arrêté que :

- Compte tenu de la taille des investissements aussi bien à l'usine de transformation que sur le périmètre laitier de Dembou, le périmètre sera totalement réhabilité, avec la construction de 60 étables paysannes.

De ce fait seulement 60 exploitants seront équipés de 8 vaches ou génisses, et 1 hectare de culture fourragère, répartis comme suit.

40 exploitants pour le village de Bangoukoiré compte tenu de l'effectif élevé de la population.

Et 20 exploitants pour Dembou.

Les 52 autres exploitants se verront attribuer 1 hectare chacun pour cultiver du riz en attendant leur éventuel équipement en capital bétail.

Il est dit que dès l'attribution des animaux prononcée l'exploitant cesse la culture du riz pour faire la culture du bourgou.

- En attendant que la coopérative s'organise pour payer elle-même les intrants agricoles et zoo-vétérinaires, la SOLANI leur fournira à titre de crédit remboursable sur les recettes de lait au même titre que les frais d'irrigation, la location des étables etc.
- Un contrat individuel d'exploitation sera établi entre la SOLANI et l'exploitant qui n'engage que lui et non la coopérative devant les autorités coutumières, juridiques et administratives.
- Les modalités de remboursement sont les suivantes :
 - Le premier veau ou velle viable par vache à l'âge de 10 mois pour chaque exploitant soit 8 veaux ou velles pour les 8 vaches. Les autres naissances à venir appartiendront à l'exploitant à titre de bénéfice.
 - 50 % de la production laitière annuelle de l'exploitant est versée à la SOLANI au titre du remboursement pendant 4 lactations pour chaque vache.
 - Les 50 % restant constituent également un bénéfice brut pour l'exploitant par lequel il remboursera les redevances et paiera les cotisations de la coopérative.

Les vaches jugées mauvaises productrices seront échangées.

Outre ces bénéfices, une source de prestige attend l'exploitant, car à la fin du contrat les vaches et les veaux ou velles issus des 2^e, 3^e et 4^e vèlages appartiendront à celui-ci.

- La formation des exploitants

2 - Le Contrat d'Exploitation :

Il sera établi entre la SOLANI-SA et l'exploitant au moment de la mise en exploitation du périmètre.

Le contrat sera contre-signé par le Chef de Canton, le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Kollo et la Gendarmerie Nationale qui jugera en cas de manquement des dispositions qui auront traits particulièrement aux points suivants :

- Le remboursement
- La durée de remboursement
- L'entretien des animaux
- L'entretien des parcelles
- La présence physique de l'exploitant (départ en exode)
- Le cas de décès.

3 - Relation entre la SOLANI et le bureau de la coopérative

En aucun cas le bureau de la coopérative ne doit s'immiscer dans la gestion de la SOLANI, vis-versa.

Cependant la SOLANI associera le bureau à tous les achats ou travaux dont les frais seront remboursés entièrement ou partiellement par les exploitants.

La SOLANI assurera également la formation des membres du bureau de la coopérative en gestion en cas de besoins.

Les membres du bureau de la coopérative ne doivent s'attendre à aucun moment et sous aucune forme à une rémunération de la part de la SOLANI.

Ils sont les interlocuteurs directement des exploitants auprès de la SOLANI.

ASPECT TECHNIQUE

I - REHABILITATION PHYSIOQYE DU PERIMETRE

La SOLANI va d'abord négocier et payer le matériel et les infrastructures de l'Etat existant sur le périmètre avec les autorités compétentes, car la SOLANI souhaite le rachat du périmètre à court ou à long terme.

Ensuite elle procèdera à la rénovation ou au changement des infrastructures et matériels défectueux.

A) Situation du matériel existant

1) Matériels Agricoles, de pesée et de Froid

Désignation	Quantité	Année d'Acquisition	Observations
Tracteur MF 390	1	1986	Etat Passable
Remorque à ridelle 7 Tonnes	1	1986	Etat Bon
Charrue à 3 disques	1	1986	Etat Passable
Cultivateur à dents multiples	1	1986	Très mauvais
Râteau fanneur	1	1986	Bon
Faucheuse à disque	1	1986	Bon
Botteleuse-ramasseuse presse	1	1986	Bon
Gyrobroyeur	1	1986	Bon
Citerne à eau 4 000 L	1	1986	Bon, sans pneus
Château d'eau 1 500 litres	1	1986	Passable
Bascule pèse bétail	3	1986	Passable
Cuve de réfrigération (Tank) 2000 litres	2	1986	Bon
Chauffe eau électrique	1	1986	Mauvais
Groupe Electrogène	2	1986	1 Bon, 1 en panne
Groupe Electrogène	1	1986(occasion)	Mauvais
Groupe Electrogène	1	1986	N'a jamais fonctionné
Pompe Immergée	3	1986	2 Passables, 1 en panne
Générateur Electrique(Kubota) 22 KVA	1	1986	1 Passable, 1 en panne
Moto Pompe (Honda)	1	1986	Passable
Congélateur électrique	1	1986	Mauvais
Matériel de traitement de bois	1	1986	N'a jamais fonctionné

2 - Infrastructures :

2 - 1 - Périmètre Irrigué :

Le périmètre a une superficie de 130 hectares

2 - 2 - Bâtiments :

a) Bâtiments en dur :

- 5 Logements de 2 chambres, salon, 1 douche état passable.
- 1 Bâtiment de 4 bureaux et 1 salle de réunion, 1 douche
- 1 Complexe magasin - bureaux
- 1 Bloc garage - magasin de pièces détachées
- 1 Bâtiment abritant les groupes de la station de pompage
- 1 Bâtiment abritant les groupes de la base - vie

b) Bâtiments en banco :

- 6 Logements de 2 chambres-salon. Etat passable

2 - 3 Etables Collectives :

Elles sont sans charpentes.

- 1 Etable à 10 box à veaux
- 1 Etable à 12 box à veaux

B - RENOVATION ET CHANGEMENT DE MATERIELS ET INFRASTRUCTURES :

1 - Le Génie Civil :

1-1- L'achèvement des canaux d'irrigation.

Il permettra la mise en valeur des 35 hectares environ qui n'ont jamais été exploités et l'attribution d'un hectare pour chacun des 112 exploitants.

1-2 - La reprise des Parcelles :

Elle doit permettre un labour profond et fin, et une irrigation totale et parfaite des parcelles.

1 - 3 Construction d'un ouvrage de protection du chenal d'amenée d'eau à la station de pompage.

Elle permettra l'approvisionnement permanent en eau des pompes immergées de la station, même en période de décrue. C'est d'ailleurs l'absence de cet ouvrage qui a porté préjudice à l'implantation des cultures dans l'ancien projet.

1 - 4 Rénovation au niveau du pompage :

Elle devra :

- Empêcher le retour de l'eau d'irrigation au fleuve après arrêt des groupes.
- Remédier à l'inondation habituelle des 5 ha sur le périmètre
- Modification de la chambre abritant les groupes de la station de pompage pour recevoir un grand groupe électrogène.

2 - La Construction des étales :

2 - 1 : Les étales individuelles des exploitants (voir annexe pour les plans).

Compte tenu du coût élevé, seulement soixante (60) étales seront construites pendant la première phase qui durera 5 ans puis les 52 autres construites pendant la deuxième phase.

Cependant en fonction de la bonne évolution des activités les étales pourront être construites au cours de la deuxième ou la troisième année.

2.2. : Les étales de l'exploitation SOLANI (voir annexe pour les plans)

a) Réfection des anciennes étales :

Elle concernera la reprise des charpentes et des portails au niveau des trois (3) étales.

b) Construction d'une étable pour 40 vaches :

Cette étable sera entièrement construite en matériaux définitifs.

3 - Clôture du Périmètre :

Pour délimiter les 139,5 hectares du périmètre et de la base-vie.

Elle sera réalisée progressivement en 2 ou 3 ans.

4 - Réfection des Logements et Bureaux :

Elle concernera la reprise des toitures, de la peinture, des circuits d'électricité et d'eau.

5 - Equipements Electro-Mécanique :

5-1 - Installation d'un groupe électrogène de 120 KVA :

Il est assez puissant pour faire tourner les 3 pompes immergées et avoir un débit suffisant pouvant permettre l'irrigation régulière de l'ensemble du périmètre.

5-2 - Réparation d'une pompe immergée :

Elle permettra d'avoir le débit d'eau nécessaire à l'irrigation des 130 hectares.

6 - Réparation et Equipement en pièces de réchange :

6-1 - Réparation du tracteur MF 390

Achats de pièces détachées et pneumatiques

6-2 - Révision du matériel agricole et Achats Complémentaires

7 - Reprise des Circuits Electriques de la Base-Vie

II - EXPLOITATION DU PERIMETRE :

Après la réhabilitation, le périmètre couvrira 130 hectares entièrement exploitables. Les 112 hectares seront affectés aux 112 exploitants soit 1 hectare chacun et les 18 autres seront exploités par la SOLANI.

Pendant les cinq premières années :

- 78 hectares seront cultivés en Echinocloa Stagnina appelé cummunément " bourgou " par la SOLANI sur 18 hectares et sur 60 hectares par les 60 exploitants retenus pour une première phase.

- 52 hectares seront cultivés en riz par les 52 exploitants en attente, car ceux-ci doivent attendre une deuxième phase pour être équipés en capital bétail.

1 - Entretien des Parcelles :

L'entretien des parcelles est obligatoire pour tout exploitant car il est le gage d'une bonne production du fourrage.

Dans le contrat d'exploitation il sera stipulé que tout exploitant ayant manqué à cette disposition s'exposera à une résiliation du contrat.

Les travaux d'entretien sont :

- Le labour
- L'Apport du fumier
- Le désherbage
- L'Apport d'engrais 300 kg/ha à l'installation des cultures et après chaque coupe.

2 - Production du Fourrage :

La culture fourragère retenue est l'Echinocloa stagnina appelé " bourgou ", choisi particulièrement pour le fait qu'il existe à l'état naturel dans le lit du fleuve Niger.

La productivité atteint 200 à 300 tonnes de matière verte en début d'exploitation du périmètre. Mais il est préférable de garder une moyenne de 200 tonnes/ha, soit 30 tonnes M.S. puis mener des essais d'amélioration du rendement une fois que les activités démarrent. Le nombre de coupes par an est de 5.

a) Première Phase :

Pendant la première phase 78 hectares seront cultivés en bourgou, la production annuelle sera :

- En matière verte
 $200 \times 5 \times 78 = \underline{78\ 000\ Tonnes}$
- En matière sèche
 $30 \times 5 \times 78 = \underline{11\ 700\ Tonnes}$

b) Deuxième Phase :

Pendant la deuxième phase les 130 hectares seront cultivés en bourgou.

- En matière verte : $200 \times 5 \times 130 = 130\ 000\ Tonnes$
- En matière sèche : $30 \times 5 \times 130 = 19\ 500\ Tonnes$
-

c) Charge-Théorique : pendant la première phase

1 UBT consomme environ 41 kg de matière verte ou 6,25 kg de MS par jour .

1 UBT consomme 14 965 kg de MV ou 2281,25 kg de MS par an.

La production annuelle de bourgou est 78.000 tonnes.

De ce fait théoriquement la production annuelle supporterait :
 $78\ 000 : 14,965 = 5\ 212\ UBT.$

d) Charge Théorique pendant la deuxième phase :

La production annuelle de bourgou du périmètre est 130 000 tonnes de matière verte ou 19 500 tonnes de MS.

La production annuelle pourra supporter :
 $130\ 000 : 14,965 = 8\ 686\ UBT$

e) Conclusion :

Le problème d'alimentation ne pourra pas se poser en terme de bilan fourrager.

En plus 130 ha pourront être exploités pendant la première phase.

III - LE CHEPTEL :

La SOLANI se propose d'exploiter la race Azawak dont l'aire géographique d'origine se situe dans la vallée de l'Azawak comprise entre le 15^e et le 18^e parallèle de latitude Nord et du 4^e parallèle de longitude Est, aux limites occidentales de la République du Niger.

En première phase un effectif de 574 têtes sera mis en place dont :

- 80 vaches et/ou génisses pour la SOLANI et 8 pour chacun des 60 exploitants soit 480 vaches.
- 14 Taureaux, avec un sexe-ration théorique de 1 taureau pour 40 femelles .

Au cours de la deuxième phase où les exploitants seront au nombre de 112 au lieu de 60, l'effectif sera de 1 066 têtes dont :

- 160 vaches et/ou génisses pour la SOLANI et 896 vaches et ou génisses pour les exploitants.

1 - Caractéristiques Zootechniques de la Race Azawak :

a) Caractéristiques Générales de la Race

- Robe : Fauve Uniforme
- Extrémités et Muqueuses Noires
- Hauteur au garrot : * Mâle adulte 1 m 20 à 1 m 30
* Femelle adulte 1 m 10 à 1 m 20

b) Performances de Reproduction :

- Age au premier vêlage : 10 à 14 mois selon le système d'élevage.
- Taux de fécondité : 70,8 à 80 %.
- Taux de mortalité : * Entre 0 - 1 an 2 %
* Entre 1 - 2 ans 1,7 %
* Entre 2 - 3 ans 1,4 %
* Entre 3 à 9 ans 1,18 %
- Intervalle vêlage -vêlage : 13 mois en moyenne.

- La probabilité en ce qui concerne le sexe par mise-bas est de 50 % pour chacun des sexes.

c) Performances bouchères et laitières

- Production laitière : * Dans les conditions sahéliennes
800 à 1 300 litres en 305 jours de lactation à 4,5 %
de taux butyreux.

- Dans les conditions optimales d'Elevage intensif.

Dans ces conditions l'Azawak peut donner 8 à 15 litres par jour entre 280 à 300 jours de lactation.

L'objectif précis de la SOLANI en début d'exploitation est d'avoir 8 litres/vache/jour en deux traites.

L'objectif premier de l'exploitation du secteur de la SOLANI est de maximiser la production laitière en jouant dans un premier temps sur l'environnement et particulièrement sur l'alimentation, et l'intervalle vêlage-vêlage, puis par l'introduction d'une race étrangère plus performante à travers l'insémination artificielle.

- Performances Bouchères et Pondérales

* Performances Pondérales

A la naissance : Mâle 23,97 kg, femelle 21,44 kg

A 36 mois : Mâle 400 kg, femelle 250 kg.

3 - 2 - Exploitation du Cheptel

L'exploitation du cheptel est essentiellement l'élevage laitier intensif avec réforme des taurillons à 24 mois après engraissement et une mise à la reproduction directe des génisses également à 24 mois.

Le peuplement s'effectue en première année par l'achat de génisses suitées dans les centres de multiplication du bétail.

A partir de la quatrième année il se fera par les animaux remboursés en première année et le rachat direct des génisses chez les exploitants les autres années.

Ainsi aux 60 exploitants équipés en première année pourront s'ajouter 20 autres en 4^e année et les 32 restants en 5^e année.

2 - 1 - Système d'Élevage :

La SOLANI adoptera un système d'élevage intensif à stabulation libre avec alimentation à l'auge et apport quotidien d'eau à l'abreuvoir.

Les vaches auront une alimentation adéquate et équilibrée dans la mesure du possible.

Le système de reproduction est la saillie en main c'est à dire que les vaches détectées en chaleurs seront mises en clostration avec le ou les taureaux sous-surveillance pour s'assurer que les vaches sont bien saillies.

L'insémination artificielle pourrait intervenir si la production laitière ne satisfait pas entièrement les besoins en lait frais de la SOLANI.

Les exploitants seront formés sur les techniques essentielles de la reproduction à savoir :

- La détection des chaleurs
- Le retour en chaleurs ou l'état de gestation après saillie.
- La reconnaissance de la vache gestante aux différents stades.
- La préparation au vêlage
- Les Premiers soins aux veaux
- La traite manuelle
- L'hygiène de la traite.

2 - 2 - Evolution du Cheptel :

Selon les paramètres zootechniques précités, l'évolution et la composition du cheptel se présentent comme suit :

a) : Première Phase :

L'effectif de départ surtout dans sa composition n'est pas maîtrisé du fait que le nombre de génisses suitées et le sexe du produit ne sont pas connus .

De ce fait l'année de démarrage est considérée comme année zéro (année 0). L'effectif des vaches en 1^{ère} année sera l'effectif à l'année 0 déduit des mortalités.

Année	Effectif des vaches	NAISSANCES			EFFECTIF FINAL DEDUIT DES MORTALITES ET DESTOCKAGE			TOTAL
		Nbre	Mâles	Femelles.	Vaches	JEUNES		
						Mâles	Femelles.	
1 ^{ère} Année	553	392	196	196	546	192	192	938
2 ^{ème} Année	546	386	193	193	539	378	378	1295
3 ^{ème} Année	539	382	191	191	717	559	375	1651
4 ^{ème} Année	717	508	254	254	890	616	443	1949
5 ^{ème} Année	890	630	315	315	1068	672	545	2285

Les jeunes femelles sont à la reproduction à 2 ans .

Les jeunes mâles sont mis à l'engrais à 2 ans et destockés à 36 mois.

Ainsi nous aurons :

Année	Effectif des Vaches	Effectif des Vaches Lactantes	Destockage des Mâles	Mise à la Reproduction des Femelles
1 ^{ère} Année	553	392	0	0
2 ^{ème} Année	546	386	0	0
3 ^{ème} Année	539	382	0	0
4 ^{ème} Année	717	508	0	184
5 ^{ème} Année	890	630	184	181

A partir de la quatrième année avec les 184 génisses qui seront mises à la reproduction, 20 exploitants pourront être équipés en bétail à raison de 8 génisses par exploitant et 24 génisses seront intégrées dans le secteur SOLANI. En cinquième année 20 autres nouveaux exploitants seront équipés à raison de 8 génisses par exploitant et 21 génisses dans le secteur SOLANI.

Le déstockage des jeunes mâles commence à partir de la cinquième année parce que en 4^{ème} année ils seront à l'engraissement.

b) Deuxième Phase :

A partir de la 2^{ème} phase le rééquipement en bétail des exploitants ayant remplis leur premier contrat est fonction de la disponibilité en génisses sur le périmètre à travers leur rachat auprès des mêmes exploitants.

Au cours de la 2^{ème} phase la vulgarisation des génisses Azawak peut démarrer à travers la réforme.

2 - 3 - Production Laitière :

Compte tenu de l'aspect intensif de la production et des expériences passées (6 à 8 litres/jour en 2 traites voir 9 à 10 litres chez certaines vaches) nous avons retenu une productivité de 8 litres par jour en 2 traites par vache en 280 jours de lactation.

Production laitière pendant cinq premières années :

Année	Effectif des Vaches	Effectif des Vaches Lactantes	Production Annuelle en litres
1 ^{ère} Année	553	392	878 080
2 ^{ème} Année	546	386	864 640
3 ^{ème} Année	539	382	855 680
4 ^{ème} Année	717	508	1 137 920
5 ^{ème} Année	890	630	1 411 200
TOTAL			5 147 520

2 - 4 - Production de Viande :

Pendant les 5 premières années 184 taurillons seront réformés à 400 kg à raison de 450 F le kg de poids vif.

2 - 5 - Alimentation :

En plus du bourgou vert distribué ad-libitum soit environ 41 kg de matière verte et 6,25 kg de matière sèche à tous les animaux, les vaches en lactation reçoivent chacune 4,5 kg de mélange de son de blé et graines de coton à raison de 2 kg et 2,5 kg respectivement pendant les 280 jours de lactation. L'ensemble des animaux recevront 10 kg de pierre à lécher par an chacun.

Les vaches et les taureaux pourront faire l'objet d'une alimentation particulière pendant les périodes de saillie intense en vue d'améliorer la fécondité.

Quantité d'Aliments Complémentaires :

Année	Effectif de vaches lactantes	Quantité de Son de blé (kg)	Quantité de Graines de coton (kg)	Total (Kg)
1 ^{ère} Année	392	219 520	274 400	493 920
2 ^{ème} Année	386	216 160	270 200	486 360
3 ^{ème} Année	382	213 920	267 400	481 320
4 ^{ème} Année	508	284 480	355 600	640 080
5 ^{ème} Année	890	498 400	623 000	1 121 400
TOTAL		1 432 480	1 790 600	3 223 080

Quantité de Pierres à Lécher :

ANNEE	EFFECTIF DU CHEPTEL	QUANTITE EN KG
1 ^{ème} Année	938	9 380
2 ^{ème} Année	1 295	12 950
3 ^{ème} Année	1 651	16 510
4 ^{ème} Année	1 949	19 490
5 ^{ème} Année	2 285	22 850
TOTAL		81 180

2 - 6 - Santé :

Le suivi sanitaire est essentiellement basé sur les vaccinations régulières contre la peste et la péripneumonie contagieuse bovine, ainsi que les maladies telluriques, le diagnostic et le traitement des maladies courantes à travers un contrôle quotidien de l'état de santé des animaux.

ASPECT ECONOMIQUE

LA REHABILITATION DE LA COOPERATIVE LAITIERE DE DEMBOU :

1. Impact Economique sur l'Environnement Social :

La SOLANI-SA couvre à peine 30 % des besoins de la ville de Niamey en lait où la totalité de la production est commercialisée.

La capacité de production de l'usine est estimée à 25 000 L/J soit une production annuelle de 7 425 000 litres de lait caillé sucré et une production de 1 485 000 litres de lait frais.

La quantité de 7 425 000 litres de lait caillé sucré correspond à 680 000 kg de poudre de lait écrémé à 0 % de matière grasse (MG) soit l'équivalent de 660 000 000 de francs CFA par an investis pour l'importation de poudre de lait.

Sachant que le litre de lait frais se vend à 200 F, ces 660 000 000 F permettront d'acheter 3 300 000 litres ici à Niamey.

Si la SOLANI injecte seulement 10 % de cette somme c'est à dire 66 000 000 Francs CFA, ce qui correspond à 330 000 litres de lait frais dans le milieu paysan, cela augmenterait le " bien-être " des paysans.

Etant donné que pour la première année du projet de réhabilitation du périmètre laitier de Dembou, la SOLANI démarre les activités avec 60 exploitants ayant chacun 8 vaches et que chaque vache produit 8 litres de lait par jour, pour une période de lactation de 280 jours par an, une production annuelle de 1.075.200 litres de lait frais soit l'équivalent de 215.040.000 francs CFA pour ces exploitants.

Le projet s'étend sur 5 ans pour la première phase donc à la 4^{ème} année, le nombre d'exploitants sera augmenté de 20 soit au total 80 exploitants. La production laitière pendant cette année est estimée à : $80 \times 8 \times 280 \times 8 = 1.433.600$ litres de lait frais soit $1\,433\,600 \times 200 = 286\,720\,000$ francs CFA.

Au regard de ces résultats, la réhabilitation du centre laitier de Dembou résoudra certes les problèmes sociaux des paysans de Dembou qui sont actuellement désœuvrés compte tenu du blocage des activités au niveau de ce centre.

2 - DEVELOPPEMENT DU RAYON LAITIER :

Le but de l'opération, faut-il le rappeler étant de réduire les importations de poudre de lait écrémé qui provoquent des pertes de devises assez importantes pour le Niger.

Au regard de bons résultats obtenus les années antérieures, nous espérons augmenter progressivement durant les trois (3) années à venir, les quantités de lait frais collecté grâce à un partenariat bien compris de part et d'autre : Producteurs-SOLANI-SA-Pouvoir-publics.

Etant entendu que c'est dans l'intérêt de l'économie nationale de valoriser le commerce de lait local, la politique que SOLANI-SA mettra en place consistera à remettre à niveau le centre laitier de Dembou dans son ensemble grâce à son " Know How " technologique et son apport financier pour le bien-être de tous.

Le lait, disait-on, " c'est la vie " et au Niger, les habitudes alimentaires intègrent à tous les niveaux le lait ce qui justifie la non-satisfaction des besoins de la population en matière de lait local, contraignant à l'importation de lait en poudre.

Le centre laitier de Dembou est l'un des grands centres producteurs et fournisseurs de lait à l'OLANI. Sa réhabilitation ne sera que bénéfique pour toutes les parties prenantes.

I N V E S T I S S E M E N T S

La réalisation de la réhabilitation du périmètre laitier de Dembou exige des investissements extrêmement élevés, au vue du diagnostic de la situation décrite antérieurement. Pour ce faire la SOLANI-SA doit nécessairement bénéficier du régime du code des investissements pour tous les achats entrant dans le cadre de la dite réhabilitation, compte tenu des nobles objectifs visés qui sont l'émergence d'un complexe agro-industriel de la production de la matière brute (le lait) à la transformation, l'auto-suffisance alimentaire des populations concernées.

I - BUDGET D'INVESTISSEMENT DETAILLE

A - Infrastructures :

1 - Protection du chenal d'amenée d'eau :

Le coût de la construction de l'ouvrage est de 10.000.000 F.

2 - Revêtement et réfection des canaux d'irrigation

Le coût est estimé à 24.000.000 F.

3 - Curage des canaux et défrichage du périmètre

Ces travaux seront exécutés par les paysans.

4 - Planage des parcelles

Il est estimé à : 10.000.000 F

5 - Curage et rechargement des pistes

Le coût est de : 1.860.000 F

6 - Clôture du Périmètre : 7.000.000 F

7 - Construction des étables individuelles

a - Première Phase :

Il y aura la construction de 20 étables : $4.000.000 \times 20 = 80.000.000$ F

- La réfection de 40 étables : $1.300.000 \times 40 = 52.000.000$ F
TOTAL = 132.000.000 F

b) Deuxième Phase :

- La construction de 20 autres étables :

$$20 \times 4.000.000 = 80\,000\,000 \text{ F}$$

- La réfection de 32 étables :

$$1\,500\,000 \times 32 = \underline{48\,000\,000 \text{ F}}$$

$$\underline{\text{Soit au total}} \quad 128\,000.000 \text{ F}$$

8) Construction des étables secteur-SOLANI :

a) Première Phase :

- Réfection des étables pour engraissement :

Elle concerne :	* La charpente-couverture	5 933 580
	* La menuiserie métallique	760 900
	* La peinture	<u>60 000</u>
		6 754 480 F

- Réfection d'une étable pour 40 vaches

* Charpente-Couverture	7 084 500 F
* Menuiserie Métallique	112 000 F
* Peinture	<u>80 000 F</u>
	7 276 500 F

$$\text{- Construction d'une étable pour 40 vaches} = 11\,464\,285 \text{ F}$$

$$\underline{\text{TOTAL GENERAL}} = 25\,495\,265$$

b) Deuxième Phase :

Il y aura la construction de 2 étables pour 40 vaches :

$$11\ 464\ 285 \times 2 = 22\ 928\ 570\ \text{F}$$

9 - Construction de 3 aires de saillie (Enclos) = 3.000.000 F

10 - Réfection des bureaux, des maisons et des magasins :
Elle est estimée à : 2 500 000 F

B - Electro-mécanique :

1- Achat et installation d'un groupe électrogène de 120 KVA et installation d'un circuit électrique pour alimenter la base-vie en électricité le jour :

Ils sont estimés à 27.000.000 F

2 - Achat et installation d'un tableau commande : 1.500.000 F

3 - Réparation et transfert d'un groupe électrogène de la station de pompage à la base-vie :

Ils sont estimés à : 700.000 F

4 - Installation d'un circuit électrique pour l'alimentation de la base-vie la nuit : 900.000 F

5 - Réparation d'une pompe immergée : 300.000 F

6 - Reprise des joints, Réparation des supports des vannes : 1.300.000 F

7 - Fourniture et pose de 2 clapets anti-retour : 400.000 F

C - Achats d'Animaux

1 - Première Phase :

a - Les Femelles

Avec 250 kg de poids vif à 450 F le kg :

$$560 \times 250 \times 450 = 63\ 000\ 000\ \text{F}$$

b) - Les Mâles :

Avec 400 kg de poids vif à 450 F le kg :

Soit : 14 x 400 x 450 = 2 520 000 F

2) Deuxième Phase :

Effectif : 1 056 têtes rachetées chez les exploitants ou acquises comme remboursement.

D - Logistique :

1 - Achat d'une 4 x 4 car	=	15 000 000 F
2 - Achat d'une 4 x 4 pick-up	=	12 000 000 F
3 - Réparation du tracteur MF 390	=	1 500 000 F
4 - Révision du Matériel Agricole	=	500 000 F
5 - Achats de matériel et équipement de garage avec les pneumatiques	=	7 000 000 F
6 - Achats de 3 motos DT 50	=	3 500 000 F

E - Aliments - Bétail :

1 - <u>Son de blé et graines de coton pour la première année</u>	=	29 635 200 F
2 - <u>Pierres à lécher pour la première année</u>		2 814 000 F

F - Produits Vétérinaires :

A raison de 5 000 F par tête par an

G - Achats carburants en première année :

1 - <u>Irrigation (gazoil)</u>	=	7 410 000 F
Avec environ 200 litres/an/hectare		
2 - <u>Base-Vie</u>	=	2 080 500 F
A raison 20 litres/jour		
3 - <u>Véhicules et tracteur</u>	=	7 789 000 F
4 - <u>Motos</u>	=	1 000 000 F

NB : Le budget ne prend en compte les salaires non fixés encore.

RECAPITULATIF DU BUDGET D'INVESTISSEMENT

DESIGNATION	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT (F CFA
INFRASTRUCTURES :			
Protection du Chenal	-	-	10.000.000 F
Revêtement et réfection des canaux	35 hectares	-	24.000.000 F
Planage des parcelles	130 hectares	-	10.000.000 F
Curage et rechargement des pistes	-	-	1 860 000 F
Clôture du périmètre	-	-	7.000.000 F
Etables Individuelles	112	-	260.000.000 F
Etables SOL ANI	-	-	47.959.550 F
Construction d'enclos et parcs de vaccination	3	-	3.000.000 F
Réfection bureaux, maisons et magasins	-	-	2 500.000 F
SOUS/TOTAL			366.631.550 F

<u>Electro - Mécanique :</u>			
Achat et installation d'un groupe de 120 KVA et d'un circuit électrique	-	-	27 000 000
Achat et installation d'un tableau de commande	-	-	1 500 000
Réparation et transfert d'un groupe de la station de pompage à la base-vie	-	-	700 000
Installation d'un circuit électrique pour la base-vie	-	-	900 000
Réparation d'une pompe immergée	-	-	300 000
Reprise des joints, réparation des supports des vannes	-	-	1 300 000
Fourniture et pose de 2 clapets anti-retour	-	-	400 000
Sous - Total			32 100 000

<u>Achats d'animaux :</u>			
Achats de 560 génisses	560	112 500	63 000 000
Achats de 14 taureaux	14	180 000	2 520 000
Sous - Total	-	-	65 520 000
Fonctionnement :			
Salaires	-	P M	
Logistiques :			
* 1 Véhicule 4 x 4 car	1	15 000 000	15 000 000
* Véhicule 4 x 4 pick - up	1	12 000 000	12 000 000
* Réparation du tracteur M F 390	-	-	1 500 000
* Révision du matériel agricole	-	-	500 000
* Achat matériel et équipement de garage et pneumatique	-	-	7 000 000
* 3 Motos DT 50	3	-	3 500 000

<u>Carburants :</u>			
Irrigation (gazoil)	200 L/hectare/an	285	7 410 000
Base-Vie (gazoil)	20 Litres/J	285	2 080 500
Véhicules (Essence)	60 litres	310	6 789 000
Tracteur		-	1 000 000
Motos DT 50		-	1 000 000
Aliments Bétail :			
Son de blé et graines de coton	493 920 KG	60	29 635 200
Pierres à lécher	9 830 Kg	300	2 814 000

CONCLUSION :

La réhabilitation du centre laitier de Dembou, vu tous les aspects développés dans ce document est une nécessité impérieuse non seulement pour le bien-être de la population locale de Dembou mais aussi pour limiter les importations du lait et produits laitiers qui constituent un manque à gagner pour l'Etat nigérien.

En effet, le centre laitier de Dembou reste le seul espoir pour les paysans de Dembou qui attendent impatiemment la relance de ses activités afin d'améliorer leur condition de vie qui se détériore du jour au lendemain suite au chômage forcé auquel ils sont soumis. Non seulement cette réhabilitation procurera de l'emploi à ces paysans mais aussi, elle améliorera leur niveau de vie par l'acquisition des animaux et l'argent en espèce généré par la vente de lait.

Pour l'Etat nigérien, la réhabilitation de ce centre contribuera à sa politique de la sauvegarde de la race Azawak.

En effet, la SOLANI-SA d'un commun accord avec les paysans s'engage à garantir la pureté de la race Azawak dans ce centre et de sa vulgarisation dans les milieux paysans.

Ainsi, le centre de Dembou jouera le rôle de centre de multiplication de bétail au même titre que les centres de Toukounous et d'Ibécétène.

Devant l'angoisse des paysans et la politique d'autosuffisance alimentaire prônée par les Autorités Nigériennes la SOLANI-SA (Ex-OLANI) grâce à ses compétences techniques, son apport financier et le personnel qualifié dont elle dispose oeuvrera pour répondre aux attentes des paysans et des Autorités Nigériennes.

A N N E X E

Construction d'un Etable à 12 EnblosDEVIS ESTIMATIF

DESIGNATIONS	U	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
<u>Terrassement-Fondations</u>				
Préparation du terrain	M2	380,23	100	380.230
- Implantation du terrain	M2	709,48	150	106.422
- Béton de propreté	M3	6,60	29.500	134.700
- Béton de semelle	M3	26,41	45.000	1.188.450
				<u>1.869.802</u>
<u>II) Soubassement-Remblais</u>				
-Remblais des fouilles	M3	43,58	1.000	43.580
-				<u>43.580</u>
<u>III) Plancher sol :</u>				
-Forme d'aire ou dallage	M3	34,17	55.000	1.879.350
-Remblais compacté arrosé	M3	170,84	1.500	256.260
				<u>2.135.610</u>
<u>IV: Maçonnerie et B.A</u>				
-Agglos creux de 25 X 20 X 40	M2	244,90	4.500	1.102.050
- Poteaux B.A	M3	1,26	91.000	144.660
				<u>1.216.710</u>
<u>V: Enduit -Revêtement</u>				
Enduit ciment	M2	244,90	2.000	483.800
- Chape ciment	M2	427,11	1.200	512.532
				<u>998.332 F/CFA</u>

...../...

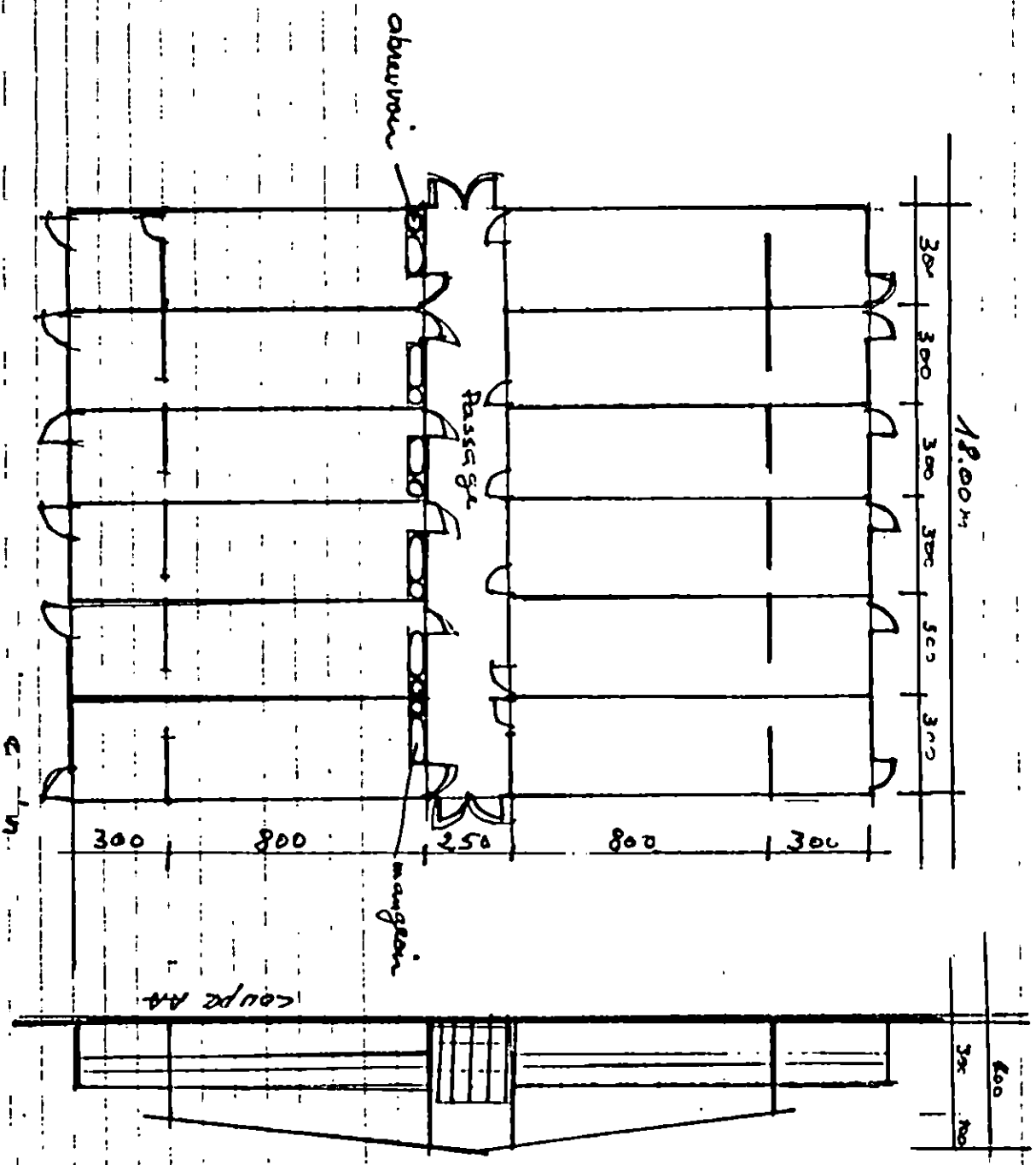
.../...

DESIGNATION	U	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
VI: Charpente couverture :				
• cours de panne IPN 80	kg	2514,60	800	2.011.680
- Poteaux en IPN	kg	339,46	800	271.568
• Ferme métallique	U	4	300.000	1.200.000
• couverture en bac alu zinc	M2	466,73	5250	2.450.332
				5.933.580 F
VII: Menuiserie :				
• Porte grille en fer 80 X 100	U	24	17.600	412.400
- " " " " 200 X 100	U	2	44.000	88.000
• Tube rond	ML	100,00	2.500	250.000
				760.900 F/CFA
VIII: Peintures :				
Peinture à huile sur menuiserie				
m métallique	F	-	60.000	60.000
				60.000
IX Divers :				
• fourniture de demi-tonneau pour				
pour abreuvoir	U	12	4.000	48.000
				TOTAL... 13.066.514 F/CFA

Le présent devis estimatif est arrêté à : TREIZE MILLIONS SOIXANTE SIX MILLE CINQ
CENT QUATORZE FRCS/CFA

Projet de construction d'une table à 12 enclos

28h. 1/200



coupe AA

Construction d'un hangar pour bétail (mangeoire)

DEVIS ESTIMATIF

<u>DESIGNATIONS</u>	<u>U</u>	<u>QTE</u>	<u>PRIX UNITAIRE</u>	<u>PRIX TOTAL</u>
<u>I) Terrassement-Fondations</u>				
Préparation du terrain	M2	1020,00	100 F	102.000 F
- Implantation	M2	780	780	117.000
Béton de propreté	M3	7,65	29.500	225.675
- B.A pour semelles	M3	12,95	45.000	582.750
				<u>1.027.425 F</u>
<u>II) Soubassement-Remblais</u>				
Remblais des fouilles	M3	36,72	1.000	36.720
				<u>36.720</u>
<u>III) Plancher sol</u>				
- Forme d'aire ou dallage	M3	28,00	55.000	1.540.000
- Remblais compacté arprsé	M3	70,00	1.500	105.000
				<u>1.645.000</u>
<u>IV) Maçonnerie et B.A.</u>				
- Agglos creux de 15 X 20 X 40	M2	110,00	4.500	495.000
- Agglos creux de 10 X 20 X 40	M2	75,80	3.500	279.300
- B.A. dosé à 350 kgs pour poteaux	M3	1,02	91.000	92.820
				<u>867.120 F/CFA</u>
<u>V) Enduit revêtement</u>				
-Enduit ciment lissé	M2	159,60	1.200	191.520
- Chape ciment	M2	350,00	1.200	420.000
				<u>611.520 F/CFA</u>

...../...

DESIGNATION	U	QUITE	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
<u>Charpente couverture</u>	:	:	:	:
- Ferme métallique	: U	: 15	: 150.000 F	: 2.250.000
Fermette métallique	: U	: 15	: 75.000	: 1.125.000
- Panne I P N 80	: U	: 180,00:	800	: 1.440.000
Poteaux en IPN 80	: U	: 540,00:	800	: 432.000
Bac alu zinc	: M2	: 350,00:	5.250	: 1.837.500

				7.084.500
<u>Menuiserie métallique</u>	:	:	:	:
-porte double battant en Grille	:	:	:	:
fer fonge 200 X 100	: U	: 2	: 44.000	: 88.000
Barrière en tube rond	: U	: 3	: 8.000	: 24.000

<u>Peinture :</u>	:	:	:	: 112.000
Peinture huile sur ouvrage métal.	: F	: -	: 80.000	: 80.000

				80.000
TOTAL GENERAL.....				11.464.285 F/CFA

Le présent devis estimatif est arrêté à : ONZE MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE QUATRE MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT CINQ FRS/CFA (11.464.285 F/CFA)

S I G N A T U R E

Projet de construction d'une table (mangroire a 10 compartiments)

Ech. 1/200

